

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 13 FÉVRIER 2025

Procès-verbal de la séance

Le treize février deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 07 février 2025

Nombre de membres en exercice : 60

Présents : Catherine ANGELIN, Elham AOOUN (à son arrivée à 18h51), Bernard BADIN, Christelle BAS, Patrick BELMONT, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Christophe BROCHARD, Besma CARON, Michel CLEYET-MERLE, Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Maxime DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Jean-Michel FERRUIT, Jacques GARNIER, Benjamin GASTALDELLO, Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER (à son arrivée à 19h01, sortie à 20h05 et retour à 20h07), Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET, Philippe LATOUR, Frédéric LELONG (à son arrivée à 18h53), Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Fabrice PACCALIN (à son arrivée à 18h56), Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL (à son arrivée à 18h50), Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, José RODRIGUES, Michel SERRANO, Véronique SEYCHELLES, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL, Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés : Gilles BOURDIER, Marie-Christine FRACHON, Max GAUTHIER (sortie à 20h05 et retour à 20h07).

Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Absents : Elham AOOUN (avant son arrivée à 18h51), Valérie ARGOUD, François BOUCLY, Jean-Marc BOUVET, Dominique CHAIX, Max GAUTHIER (avant son arrivée à 19h01), Frédéric LELONG (avant son arrivée à 18h53), Fabrice PACCALIN (avant son arrivée à 18h56), Céline REVOL (avant son arrivée à 18h50).

Pouvoirs : Joëlle BATTIER donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Isabelle FOURNIER donne pouvoir à Maxime DURAND, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	3
APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES.....	3
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT	3
PROCÈS-VERBAL	4
REVUE DE PROJETS	4
DÉLIBÉRATIONS	6
1. DIRECTION GÉNÉRALE	6
Championnat de France de Cyclisme	6
Ressources Humaines	7
2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX	8
Grands Travaux, Bâtiments.....	8
Développement durable	9
Environnement, GEMAPI	9
3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	9
Développement économique	9
Urbanisme	11
Habitat	13
Tourisme, PDIPR	13
4. STRATÉGIE ET PROSPECTIVE FINANCIÈRES	14
Stratégie financière	14
Systèmes d'informations	17
QUESTIONS DIVERSES.....	19
Prochaine réunion du Conseil communautaire	19
Dates des prochaines commissions communautaires	19

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/la-communaute-de-communes/ses-publications/les-actes-administratifs/conseil-communautaire/>

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bernard BADIN, Président, ouvre la séance à 18h39 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires et en leur rappelant la nécessité d'avoir élargé avant de prendre place.

Il informe que la parole sera donnée aux élus communautaires par le Président de séance et qu'il est nécessaire de se déplacer jusqu'au micro fixe et de se présenter avant de prendre la parole.

Il rappelle aux conseillers communautaires qui portent un pouvoir de bien penser à lever les deux mains, lors des votes.

APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Bernard BADIN procède à l'appel et vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

44 présents et 5 pouvoirs

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Bernard BADIN demande la désignation d'un Secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Vincent DURAND.

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Bernard BADIN précise que ces actes ont été adressés par voie électronique avec les convocations.

Il procède à la lecture des intitulés des actes :

Date	N°	Titre
20/12/2024	2024-194	Attribution du marché - Travaux de maintenance et de sécurisation du Centre nautique de La Tour du Pin - (Marché C2409LO)
17/12/2024	2024-195	Attribution du marché - Réalisation d'une étude portant sur le logement des jeunes sur le territoire - (Marché C2411LU)
26/12/2024	2024-196	Attribution du marché - Prestations d'assurance pour les garanties en flotte automobile de la Communauté de communes (2025-2028) - (Marché C2412LU)
17/12/2024	2024-197	Attribution du marché - Fourniture et livraison de produits de traitement pour la station d'épuration EpurVallons - (Marché C2413LO)

02/01/2025	2025-01	Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour les programmes d'actions 2025 sur les captages prioritaires de Doissin et Val de Virieu
03/01/2025	2025-02	Demande de subvention pour l'élaboration du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées
15/01/2025	2025-03	Actualisation des tarifs des boutiques de l'Office de Tourisme - janvier 2025

PROCÈS-VERBAL

Bernard BADIN rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 12 décembre 2024 a été envoyé avec les convocations par voie électronique.

Le Président demande si les élus ont des remarques relatives à ce procès-verbal.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 12 décembre 2024.

REVUE DE PROJETS

Bernard BADIN souhaite faire part de l'actualité de la Communauté de communes.

Il souhaite tout d'abord la bienvenue à François FRUALDO, nouveau Directeur de l'agence du Dauphiné Libéré à La Tour du Pin, présent ici pour son 1^{er} Conseil communautaire. Il remercie également Aurélie SOLEGER pour son travail effectué sur le territoire et de son implication dans les Conseils communautaires.

Bernard BADIN continue en précisant qu'il s'agit du 1^{er} Conseil communautaire de l'année, mais les rencontres ont déjà été nombreuses depuis le début de l'année. Il remercie donc tous les élus pour la disponibilité dont ils ont fait preuve, le bureau pour son implication dans le traitement des dossiers qui vont être évoqués, ainsi que les services de la collectivité pour l'avancement des dossiers.

Le début d'année est un temps privilégié de rencontres, 2025 n'a pas fait exception :

- période de vœux dans les communes : le bureau a essayé de faire en sorte que les VDD soient représentés du mieux possible dans les cérémonies des vœux des communes. Il est important de montrer que la Communauté de communes est attentive aux projets communaux, aussi parce qu'il s'agit de sources d'informations, d'échanges, de discussions qui ont énormément de valeur pour mieux comprendre ce qu'il se passe sur le territoire et s'assurer de la cohérence avec les dossiers travaillés au sein de l'intercommunalité.
- vœux aux entreprises du territoire avec la CCI le 24 janvier : moment d'échange intéressant avec de nombreuses entreprises.
- visite du Président du Conseil départemental, Jean Pierre BARBIER, le 15 janvier : moment privilégié durant lequel les élus ont pu mettre en avant les dossiers travaillés, la façon dont la collectivité collabore avec le Conseil départemental et les différentes attentes.
- Accueil de Madame la Préfète de l'Isère, Madame SÉGUIN : visite d'entreprise sur le territoire des VDD.

- rencontres partenariales avec les entreprises du territoire
- rencontre avec l'Association des Maires de l'Isère : en perspective du Congrès des maires de l'automne qui aura lieu à Aoste.
- rencontre avec la CAF.

Arrivée de Céline REVOL à 18h50.

Bernard BADIN ajoute que la première réunion du Comité Local pour l'Emploi s'est tenue dans les locaux des VDD sous la présidence du Sous-préfet.

Le lancement du programme Territoire d'industrie s'est également tenu au cours de la semaine. Ce programme est mené conjointement avec les Communautés de communes des Balcons du Dauphiné et Bièvre Est. Le Directeur du programme Territoire d'Industrie de l'ANCT était également présent à cette réunion de lancement.

Arrivée d'Elham AOUN à 18h51.

Une réunion, conjointement organisée avec l'agence de l'eau et l'EPAGE, s'est tenue à la CAPI, avec la présence du Président des Balcons du Dauphiné également, afin de préfigurer un nouveau contrat « Eau et Climat » qui remplacera le contrat environnemental de la Bourbre.

Une rencontre a eu lieu avec l'agence d'urbanisme de Lyon, missionnée par le SCOT, afin d'échanger sur la vision actualisée du territoire et de sa cohérence avec les orientations du SCOT.

Le travail sur la stratégie foncière se poursuit, dans lequel est associée une réflexion sur « un jumeau numérique », ce qui permettrait de modéliser la vision du territoire et ainsi mieux appréhender les enjeux de stratégie foncière par rapport aux grands enjeux.

Arrivée de Frédéric LELONG à 18h53.

Un Comité de pilotage s'est tenu avec le SYCLUM et les Présidents des EPCI des Balcons du Dauphiné et Vals Guiers afin d'échanger sur la trajectoire budgétaire du SYCLUM, le Schéma directeur des déchetteries, les bâtiments et les besoins d'implantation du SYCLUM.

Le travail sur l'organisation des Championnats de France de Cyclisme se poursuit, avec une nouvelle rencontre avec la Fédération Française de Cyclisme la semaine précédente, en présence du COTNI. Les 5 groupes de travail ont été mis en place afin d'avancer sur les thématiques définies. Les actions de recherches de partenaires sont également engagées.

Enfin, le travail sur le processus budgétaire a été fait, avec un 1^{er} retour avec la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires dans les délibérations du jour, et l'adoption du Budget lors du Conseil communautaire du mois de mars.

Bernard BADIN rappelle que le 9 janvier dernier, le centre de loisirs « rafraichi » de Dolomieu a été réceptionné et remis aux utilisateurs, c'est-à-dire les enfants. Les partenaires, le personnel et les enfants sont satisfaits du résultat. L'accueil pourra être fait dans de meilleures conditions.

Compte tenu de la densité de l'ordre du jour, Bernard BADIN conclut sur une information :
La collectivité a reçu la semaine précédente la notification d'une décision de justice par le Tribunal administratif de Grenoble, en date du 30 janvier 2025, à la suite d'un recours lancé en 2022 par cinq communes du territoire, concernant une délibération du mois de mars 2022 au sujet de la TEOM (*Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères*). La motivation de cette décision est un défaut d'information en ce qui concerne les documents joints à la convocation du Conseil communautaire. Nous sommes en train d'investiguer avec notre conseil juridique, sur ce que le jugement implique et quelles sont les conséquences de l'annulation de cette délibération.
Il reviendra prochainement vers les élus avec tous les éléments de compréhension et de perspective concernant les suites à donner consécutivement à cette décision.

Arrivée de Fabrice PACCALIN à 18h56.

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GÉNÉRALE

Championnat de France de Cyclisme

Projet de délibération 1.1 : Convention de partenariat entre la Communauté de communes et le COTNI pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route « Avenir 2025 » (avec pièces jointes)

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

Arrivée de Max GAUTHIER à 19h01.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la signature de la convention de partenariat entre la Communauté de communes et le COTNI pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route « Avenir » de 2025.
- de valider le montant de la contribution financière versée au COTNI pour un montant de 50 000 euros TTC.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.2 : Convention tripartite de partenariat sponsoring et mécénat pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route 2025-2026 et les cyclosporives associées (avec pièces jointes)

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

Christelle BAS demande comment faire pour savoir quelles sont les entreprises ciblées, afin que les élus ne sollicitent pas plusieurs fois les mêmes partenaires.

Bernard BADIN répond qu'une liste d'entreprises a été établie, ainsi que les sollicitations entre le COTNI et les VDD. Cette liste pourra être partagée lors de la réunion interne de présentation du 20 février. Il est également possible de contacter Constance ARGOUD du service économie, qui a la vision complète des recherches de partenaires.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver :

- la mobilisation des soutiens financiers de type mécénat et sponsoring pour les sessions 2025 et 2026 des Championnats de France de Cyclisme sur route et des cyclosporives associées.
- la convention tripartite formalisant les conditions de mise en œuvre de ces deux dispositifs auprès des partenaires mobilisés.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Ressources Humaines

Projet de délibération 1.3 : Créations et suppressions de postes - février 2025

Daniel VITTE apporte des informations concernant les recrutements en cours.

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- de créer les postes suivants :
 - Un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 64,29 %,
 - Un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet de 79,29 %,
 - Un poste de technicien territorial à temps complet,
 - Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 60 %.
- de supprimer les postes suivants :
 - Un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 85 %,
 - Un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet,
 - Un poste de technicien principal territorial de 1^{ère} classe à temps complet.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.4 : Adhésion à l'association GEFLUC Arc Alpin (Groupement des Entreprises Françaises dans la Lutte contre le Cancer) (avec pièce jointe)

Bernard BADIN fait tout d'abord part du salon « Autour du cancer » organisé à St Clair de la Tour le 29 mars prochain, par l'association Réseau Papillon. Il réunit 60 exposants avec des conférences, ateliers, sur le thème de l'enjeu collectif de lutte contre le cancer.

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

Thérèse TISSERAND ajoute que si les communes ont des agents concernés par la situation, elles peuvent également profiter du financement du plan de revitalisation et adhérer à l'association.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'adhérer à l'association GEFLUC Arc Alpin à compter de l'année 2025.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Grands Travaux, Bâtiments

Projet de délibération 2.1 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Cessieu et la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné pour la construction d'un bâtiment neuf et mutualisé à Cessieu pour les activités de restaurant scolaire et garderie de l'école du Château ainsi que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (avec pièce jointe)

Christelle BAS présente le projet de délibération.

Christophe BROCHARD confirme qu'il s'agit d'un bel exemple de mutualisation. Les élus Cessieutois étaient un peu frustrés de devoir faire marche arrière dans le projet, mais le centre de loisirs est effectivement désuet dans la commune. Ce projet va donc dans le sens des habitants, des Cessieutois en priorité, avec environ 90% des enfants de Cessieu qui fréquentent le centre de loisirs. Il s'agit d'une belle réalisation dans le cadre de la mutualisation qui permet à la commune d'avoir un bâtiment plus en adéquation, et de pouvoir accueillir les services périscolaires 4 jours par semaine, et le centre de loisirs lors des autres périodes. Il permettra d'amortir les coûts au niveau de la commune et de la Communauté de communes.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'accepter le mandat de maîtrise d'ouvrage confié par la commune de Cessieu pour la construction d'un bâtiment neuf mutualisant les activités de restaurant scolaire, de garderie et d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à Cessieu.
- d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à signer la convention de mandat.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Développement durable

Projet de délibération 2.2 : Rapport Développement Durable 2024 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Gilles BOURDIER, présente le projet de délibération.

Bernard BADIN ajoute qu'il s'agit d'un rapport complet qui présente les trajectoires de réduction de consommation d'énergie, les trajectoires d'augmentation de production d'énergie renouvelable sur le territoire, les trajectoires de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Il rappelle que sur ce point, lors de l'adoption du PCAET, les objectifs étaient particulièrement ambitieux. Les résultats ne sont pas encore atteints, mais ils sont très encourageants.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de prendre acte du rapport Développement Durable de l'année 2024 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Environnement, GEMAPI

Projet de délibération 2.3 : Subvention au Centre de sauvegarde de la faune sauvage « Le Tichodrome » pour l'année 2025 (avec pièces jointes)

Daniel VITTE, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention de partenariat entre la Communauté de communes et le Centre de sauvegarde de la faune sauvage, « Le Tichodrome » ainsi que le versement d'une subvention d'un montant de 990 €, pour l'année 2025.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

Projet de délibération 3.1 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : EIRL STEPHANIE BUFLEVANT – TABAC PRESSE LE MIYA (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à l'EIRL STEPHANIE BUFLEVANT - TABAC PRESSE LE MIYA dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.2 : Avenant n°1 à la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise pour TRILLAT CHARPENTE (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver :

- le prolongement d'un an de la durée d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprise attribuée à l'entreprise TRILLAT CHARPENTE, soit une date de fin de validité portée au 16 janvier 2026.
- l'avenant n°1 de la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise contractée avec l'entreprise TRILLAT CHARPENTE.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.3 : Avenant n°1 à la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise pour les Etablissements Jean VILLETON SAS (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver :

- le prolongement d'un an de la durée d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprise attribuée aux Etablissements Jean VILLETON, soit une date de fin de validité portée au 15 décembre 2025.
- l'avenant n°1 de la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise contractée avec les Etablissements Jean VILLETON.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.4 : Octroi d'une subvention à Initiative Nord Isère pour la période 2024-2026

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le versement d'une subvention à l'association Initiative Nord Isère, pour un montant de 39 430,80 € pour la durée de la convention de partenariat.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Urbanisme

Projet de délibération 3.5 : Convention de veille et stratégie foncière avec l'EPORA et la commune de La Tour du Pin (avec pièce jointe)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le contenu de la convention d'étude et de veille foncière entre l'EPORA, la Commune de La Tour du Pin et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.6 : Délégation du Droit de Prémption Urbain à l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour la commune de La Tour du Pin

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à déléguer l'exercice du droit de préemption urbain sur les périmètres d'étude et de veille renforcés (PEVR) qui seront créés à l'occasion de la convention de veille et de stratégie foncière sis sur la commune de La Tour du Pin, dans le cadre de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au Code de l'Urbanisme, dans les conditions suivantes :

- Déléataire : Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- Périmètre : Périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière et plus précisément les périmètres d'étude et de veille renforcés instaurés dans le cadre de cette convention.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.7 : Convention de veille et stratégie foncière avec l'EPORA et la commune de Saint Ondras (avec pièce jointe)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le contenu de la convention d'étude et de veille foncière entre l'EPORA, la Commune de Saint Ondras et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.8 : Délégation du Droit de Prémption Urbain à l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour la commune de Saint Ondras

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à déléguer l'exercice du droit de prémption urbain sur les périmètres d'étude et de veille renforcés (PEVR) qui seront créés à l'occasion de la convention de veille et de stratégie foncière sis sur la commune de Saint Ondras, dans le cadre de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au Code de l'Urbanisme, dans les conditions suivantes :

- Déléataire : Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- Périmètre : Périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière et plus précisément les périmètres d'étude et de veille renforcés instaurés dans le cadre de cette convention.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.9 : Délégation du Droit de Prémption Urbain à l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour la commune de Saint Didier de la Tour - Retrait de la délibération n°2024-188 du 07 novembre 2024

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- de retirer la délibération n°2024-188 adoptée par le Conseil communautaire le 7 novembre 2024.
- d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à déléguer l'exercice du droit de prémption urbain sur les périmètres d'étude et de veille renforcés (PEVR) qui seront créés à l'occasion de la convention de veille et de stratégie foncière sis sur la commune de St Didier de la Tour, dans le cadre de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au Code de l'Urbanisme, dans les conditions suivantes :
 - Déléataire : Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
 - Périmètre : Périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière et plus précisément les périmètres d'étude et de veille renforcés instaurés dans le cadre de cette convention.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.10 : Débat sur les orientations du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

Sortie de Max GAUTHIER à 20h05.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de prendre acte de la présentation et de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité Intercommunal, en application des dispositions combinées des articles L581-14-1 du Code de l'environnement et L153-12 du Code de l'urbanisme.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	1 (Benjamin Gastaldello)
Abstention	0

Habitat

Projet de délibération 3.11 : Partenariat triennal 2024-2026 entre l'AGEDEN et la Communauté de communes : détermination du montant de la contribution financière pour l'année 2025 et adhésion (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

Retour de Max GAUTHIER à 20h07.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'AGEDEN.
- d'approuver le programme d'action entre l'AGEDEN et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour l'année 2025.
- de valider la contribution de l'AGEDEN à hauteur de 129 260 € TTC pour l'année 2025.
- d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à l'AGEDEN au titre de l'année 2025.
- de valider la cotisation pour l'adhésion à l'AGEDEN à hauteur de 100 €.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Tourisme, PDIPR

Projet de délibération 3.12 : Convention de coopération avec Isère Attractivité relative à la technologie Flux Vision Tourisme (avec pièce jointe)

Philippe LATOUR présente le projet de délibération.

Christelle BAS demande si les clients d'autres opérateurs sont également ciblés ou bien s'il s'agit uniquement des clients Orange.

Philippe LATOUR répond qu'il s'agit de toutes les connexions qui se font sur les antennes Orange. Il s'agit donc des clients Orange et des clients dont les opérateurs ont des accords de connexion avec Orange. Ce n'est effectivement pas exhaustif, mais cela donne une bonne tendance.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver :

- la convention de coopération relative à la technologie Flux Vision Tourisme avec Isère Attractivité pour les années 2025 et 2026.
- le coût annuel d'un montant de 2 200 €.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	1 (Frédéric Lelong)
Abstentions	2 (Christophe Brochard avec le pouvoir de Joëlle Battier)

4. STRATÉGIE ET PROSPECTIVE FINANCIÈRES

Stratégie financière

Projet de délibération 4.1 : Adoption du Pacte Financier, Fiscal et de Solidarité (PFFS) 2025-2030 (avec pièce jointe)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Il en profite pour remercier le service finances pour le travail fait sur ce pacte, notamment Edwige DURAND et Adeline AMMI, qui ont repris la continuité et l'aboutissement de ce pacte à la suite du départ de Paul GUILLOT.

Daniel VITTE ajoute qu'en moins de 2 ans, l'exécutif aura proposé le projet de territoire, le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur la période 2024-2028, la réorganisation administrative de la Communauté de communes pour assurer le quotidien et les projets à venir. Ce pacte Financier, Fiscal et de Solidarité vient terminer le travail lancé. Il est synonyme de confiance partagée entre les communes et la Communauté de communes. C'est un travail fait en peu de mois et qui a nécessité des réunions, très fréquentées.

Les premières réunions ont été foisonnantes, avec parfois des idées contradictoires, puis le texte a évolué pour prendre en compte la diversité des points de vue. Il remercie Bernard BADIN pour ce travail. Progressivement, le texte a été rassembleur, jusqu'à la dernière séance, la Conférence des maires élargie à la Commission Finances, où une très grande majorité a approuvé la proposition présentée ce soir.

Il souhaite distinguer deux volets dans cette proposition : l'expression de la satisfaction des maires, et des moyens pour la Communauté de communes. La satisfaction des maires s'exprime d'abord par rapport à la Dotation de Solidarité, dont le versement n'était pas équitable jusqu'à présent. Les élus se sont accordés sur les quatre critères et le pourcentage de chacun des critères pour trouver les bons équilibres. Certaines communes perdent, mais beaucoup plus gagnent, mais principalement, l'équité gagne, car pour la 1^{ère} fois depuis la création des Vals du Dauphiné, les

mêmes critères vont s'appliquer à toutes les communes. Une autre satisfaction est le maintien du fonds de concours, et un second est créé, avec un délai d'un mois pour en fixer les modalités. Le deuxième volet est aussi de donner des moyens à la Communauté de communes, pour des projets priorités et importants pour le territoire. Par exemple, en matière de fonctionnement, avec la construction de la crèche Les Ouistitis aux Abrets en Dauphiné, il s'agit d'un coût de fonctionnement de 150 000€ pour la Communauté de communes. En investissement, pour trouver les moyens d'assumer le rythme, au budget d'aménagement des zones d'activités il faudra créer de la richesse avant de la répartir, au budget eau et assainissement avec des projets impérieux et coûteux, et le budget général avec des travaux pour le Centre aquatique de La Tour du Pin afin d'avoir deux équipements de bon niveau pour assurer les cycles piscine des élèves du territoire, l'accueil des adultes, des clubs... Les besoins sont présents, mais il faut des moyens nouveaux, mais il insiste sur la rigueur en matière de dépenses de fonctionnement depuis la création des Vals du Dauphiné. Des économies ont été faites budget après budget, Tout comme les suivis budgétaires, avec une consommation des crédits à hauteur de 98 % sur le budget 2024 de fonctionnement. Il existe des projets, avec des économies présentes, ensuite il s'agit du rôle du Pacte de prévoir des moyens. Le FPIC par exemple, mais il s'agit d'un fonds incertain. La collectivité le perçoit depuis trois ans à la suite d'un changement de critères. Il existe la mesure de la Taxe d'aménagement avec le reversement de 80% de la taxe perçue par les communes à la Communauté de communes, cette dernière investissant dans les zones. Les zones de la Corderie et du PIDA ne sont pas concernées par ce régime de versement. Enfin, il est proposé une augmentation du taux du foncier bâti, identique depuis 2017. Ce travail a été fait avec beaucoup d'écoute et de dialogue.

Bernard BADIN ajoute qu'il s'est déjà longuement exprimé dans les différentes réunions, commissions et ateliers sur l'ambition à mettre sur l'élaboration de ce Pacte Fiscal, Financier et de Solidarité. Ce pacte traduit une avancée significative en lien avec la transformation souhaitée pour le territoire et la Communauté de communes.

Claire DURAND indique qu'elle n'était pas d'accord avec tous les éléments pendant les débats. Elle avait précisé qu'une interco qui va bien est une interco dans laquelle les communes vont bien, et c'est aussi l'enjeu de la Dotation de Solidarité et certaines communes perdent, dont La Tour du Pin. Donc elle souhaite retourner cette phrase en espérant que grâce à ce pacte, l'interco ira bien, et donc que les communes iront bien.

Max GAUTHIER remercie tout d'abord le bureau du travail effectué et sur l'équité du fonds de solidarité car il s'agit d'une demande de toutes les communes pénalisées par le système. Mais il regrette que la délibération n'ait pas été scindée en deux, car la délibération entérine la hausse du taux d'imposition pour les habitants. Aujourd'hui, il est gêné de valider une augmentation du taux. Laurent MICHEL ajoute que le taux sera voté au moment du vote du Budget.

Max GAUTHIER ne veut pas voter l'augmentation, il regrette que la délibération ne soit pas scindée en deux.

Bernard BADIN ajoute qu'il s'agit d'une orientation définie dans cette délibération, le taux sera voté au moment du budget.

Max GAUTHIER aurait souhaité que les élus s'expriment de manière distincte sur cette augmentation, et il le regrette.

Laurent MICHEL ajoute que l'augmentation n'est pas spécifiée dans la délibération, mais qu'elle est bien indiquée dans le document annexe.

Benjamin GASTALDELLO précise que la crèche des Abrets en Dauphiné se nomme Les Coquinous et non Les Ouistitis. Il ajoute que ce n'est pas la commune des Abrets en Dauphiné qui construit une crèche mais la CAF et les autres partenaires des Vals du Dauphiné ont demandé que l'accueil existant sur le périmètre des Abrets, et qui s'étendait jusqu'à Val-de-Virieu et St Ondras reçoive un nouveau bâtiment. La commune a donc construit un bâtiment pour l'exercice de la compétence de la Communauté de communes, la commune n'ayant pas la compétence petite enfance.

D'autre part, il est satisfait de ce pacte fiscal, même s'il aurait également apprécié que cela ne passe pas par une hausse d'impôts. Pour la lisibilité pour les habitants, il est toujours intéressant que la hausse d'impôt soit liée à une prise de compétence. Mais il reconnaît le courage du Président et Vice-président d'avoir mené ce pacte fiscal qui était difficile à réaliser. C'est une première étape, et il remercie les élus de cette contribution.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver le pacte financier, fiscal et de solidarité 2025-2030.
- de transmettre ledit pacte aux communes pour information.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	2 (Jacques Garnier, Véronique Seychelles)
Abstentions	3 (Bernard Evrard, Max Gauthier, Jean-Louis Reynaud)

Laurent MICHEL remercie les élus de leur confiance pour l'adoption du Pacte Financier, Fiscal et de Solidarité, et de leur participation active dans les différentes réunions et ateliers.

Avant de passer à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025, Laurent MICHEL rappelle que, comme toutes les années, avant les échanges sur le budget, il présente le tableau des indemnités perçues par les élus pour l'année 2024. Il s'agit d'une obligation réglementaire. Il est actualisé avec les réponses obtenues de la part des élus à ce jour.

Bernard BADIN précise qu'il a démissionné du SCOT, pour se consacrer à ses missions de Président de la CCVDD.

Projet de délibération 4.2 : Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 (avec pièce jointe)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de prendre acte de :

- la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025, joint en annexe de la délibération.
- la tenue des échanges portant sur les orientations budgétaires 2025.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Systèmes d'informations

Projet de délibération 4.3 : Avenant de prolongation à la convention de mise à disposition de personnel dans le cadre du service commun des systèmes d'informations (avec pièce jointe)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Il ajoute que le Directeur informatique, Zied BÉJAOUÏ, rencontre actuellement les différents maires des communes pour recenser les besoins 2025 et définir le fonctionnement, la taille des services à mettre en place et ainsi réajuster la convention à compter du 1^{er} janvier 2026.

Bernard BADIN en profite pour dire l'attachement porté au service informatique, compris au sens large, c'est-à-dire les infrastructures, les systèmes d'informations propres à l'exploitation de la collectivité, mais aussi tous les éléments à mettre en place pour aller vers la numérisation des services proposés aux abonnés, toujours en étant attentif à la fracture numérique pour une certaine couche de population.

La volonté est de devenir un territoire numérique pour être un territoire performant. Des évolutions sont mises en œuvre au niveau du service informatique, notamment dans les arbitrages budgétaires pour renforcer l'équipe. En parallèle de ce travail effectué pour améliorer le service rendu, cette délibération prolonge la convention avec les communes.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver l'avenant de prolongation de la convention de mise à disposition de personnel dans le cadre du service commun des systèmes d'informations, sans modification des conditions d'exécution.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.4 : Acquisition de droits d'usage de long terme et souscription d'hébergements sur le Réseau d'Initiative Publique de l'Isère pour le raccordement en fibre optique de deux sites centraux et la desserte des bâtiments communautaires afin de créer un Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU) (avec pièce jointe)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Max GAUTHIER demande si les communes doivent attendre ce réseau pour répondre aux sollicitations des opérateurs.

Laurent MICHEL répond que l'étape validée ce soir est la mise en place de l'architecture pour la Communauté de communes afin d'établir ce réseau. Une fois cette étape franchie, cela fera l'objet d'une deuxième délibération lors du second trimestre, le réseau pourra être ouvert aux communes qui le souhaitent. Il est préférable d'attendre avant de répondre aux opérateurs, l'avantage se portant sur des coûts mutualisés. Cela peut représenter 60 à 70 % d'économie de fonctionnement pour les communes en utilisant les fibres de ce réseau.

Bernard BADIN ajoute que pour quelques communes il est difficile d'attendre, donc il convient de trouver le meilleur compromis possible. En complément, il ajoute qu'une présentation a été faite en Conférence des maires avec les coûts d'abonnements des différentes communes.

Il s'agit également de la sécurisation du système. Un travail est à mener sur la vulnérabilité des systèmes, la cyber sécurité, où même des petites structures sont attaquées. Il s'agit d'une valeur complémentaire à cette démarche de mutualisation.

Laurent MICHEL informe de la possibilité pour les communes de solliciter Zied BÉJAOUÏ, Directeur des systèmes d'informations.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser le Président à signer :

- la convention cadre avec le délégataire Isère Fibre, préalable à la souscription de tout IRU ou tout service du catalogue de la DSP.
- l'ensemble des conditions particulières proposées par Isère Fibre pour le raccordement en fibre optique des autres bâtiments communautaires dans le cadre d'une boucle d'interconnexion (Groupe Fermé d'Utilisateurs).
- les bons de commande permettant d'acquérir les IRU et de souscrire à l'hébergement en application des conditions particulières précitées.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.5 : Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT » (avec pièce jointe)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Céline REVOL informe de sa réticence aux centrales d'achat. La CANUT serait une association Loi 1901. Elle demande donc si la commune peut bénéficier du FCTVA sur l'achat de matériel.

Laurent MICHEL confirme qu'il s'agit de l'investissement donc d'une dépense éligible au FCTVA.

Céline REVOL demande si l'équivalent est disponible sur le territoire.

Laurent MICHEL répond que les tarifs sont préférentiels sur la CANUT.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser :

- l'adhésion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT).
- le recours à la Centrale d'achat CANUT pour l'acquisition de fournitures numériques et télécoms pour les besoins de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Nombre de voix
Pour	53
Contre	0
Abstention	1 (Céline Revol)

Projet de délibération 4.6 : Adhésion à la Centrale d'achat régionale de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et recours au marché AMPLIVIA (avec pièce jointe)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Max GAUTHIER demande si l'on peut se procurer le matériel dans une autre centrale d'achat.

Laurent MICHEL indique qu'il s'agit principalement d'accès à internet sécurisé dont la collectivité aurait besoin pour le GFU : équipement de réseaux, matériel, outils de cyber protection...

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'autoriser l'adhésion de la Communauté de communes à la Centrale d'achat régionale et le recours au marché AMPLIVIA proposé par cette centrale d'achat.
- de valider le paiement du montant de l'adhésion s'élevant à 1 500 € TTC.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES

Le tableau des dates des prochaines réunions est projeté à l'assemblée :

Prochaine réunion du Conseil communautaire

La prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu :

Le jeudi 27 mars 2025 à 18h30 (vote du budget)

Dates des prochaines commissions communautaires

COMMISSION	DATE	HORAIRES	LIEU
Développement économique, emploi et insertion	Lundi 3 mars	18h30	Siège - Salle du Conseil
Environnement, GEMAPI, collecte et recyclage des déchets	Lundi 10 mars	18h00	Siège - Salle du Conseil
Développement durable et Mobilités	Mardi 11 mars	18h00	Lieu à confirmer
Urbanisme et Habitat	Mardi 11 mars	18h00	8 rue Vincendon - Salle du 1 ^{er} étage
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Prévention	Mardi 11 mars	18h30	Siège - Salle du Conseil
Tourisme, équipements culturels et sportifs, éducation artistique et culturelle	Mercredi 12 mars	18h00	Siège - Salle du Conseil
Agriculture, Plan Alimentaire Territorial et stratégie foncière	Jeudi 13 mars	10h00	Dolomieu (visite d'une exploitation + réunion à la mairie)
AUTRES			
Conférence des Maires	Jeudi 6 mars	18h30	Siège - Salle du Conseil
Conférence des Maires	Jeudi 20 mars	18h30	Siège - Salle du Conseil

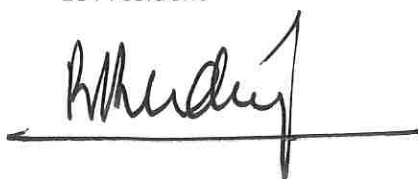
Patrick BLANDIN ajoute que la réunion sur le travail collectif sur l'élaboration des PCS se tiendra le 26 mars.

La séance est levée à 21h39.

Procès-verbal validé en séance du Conseil communautaire du 27 MARS 2025

Publié le 28 MARS 2025

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'BADIN', written over a horizontal line.

Bernard BADIN

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'DURAND', written over a horizontal line.

Vincent DURAND